



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 Mai à 20 Heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de la commune de Geysans, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André MEGE, Maire

Etaient présents : MM Joël BONNET, Éric DUCROS, Alexandre GONNIN, Renaud GUIBBERT, Aurélien GUITHON, Hervé RAVEL, François VILALTA Mmes Laëtitia DOUSSE, Carole LADREIT, Viviane LAFORIE, Garlann NIZON, Camille PEDOUSSAUT, Laura PILAUD.

Absente excusée : Anna MARION

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Garlann NIZON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet d'agrandissement de 2 bâtiments de l'élevage avicole existant, constitué de trois bâtiments sur SAS DEROUX Frères à ARTHÉMONAY

Monsieur Le Maire explique que le projet d'extension d'un élevage de poules pondeuses présenté par la SAS DEROUX Frères est soumis à une consultation du public par voie électronique portant sur :

- une demande d'autorisation environnementale unique au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- une demande de permis de construire.

Cette consultation du public, d'une durée de 93 jours consécutifs, se déroulera du lundi 20 avril 2026 au mardi 21 juillet 2026 inclus.

Le projet consiste à agrandir l'élevage avicole existant, constitué de trois bâtiments, situé au 865 route du Chalon, quartier Margeiron à 26260 ARTHÉMONAY. La construction de deux nouveaux bâtiments de plus de 42 000 emplacements chacun, portera la capacité totale de l'exploitation de 121 800 à 206 168 places.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations et propositions du public à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie de ARTHÉMONAY, 15A place de la mairie 26260 ARTHÉMONAY :

- Mardi 21 avril 2026 de 13h30 à 16h30
- Samedi 27 juin 2026 de 09h00 à 12h00
- Mardi 21 juillet 2026 de 14h00 à 17h00

Le dossier comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, est disponible pendant toute la durée de la consultation notamment sur le site spécialement dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7250/>

Monsieur Le Maire fait un résumé de ce projet et s'en suit une discussion sur celui-ci.



MAIRIE DE GEYSSANS
280, Rue des Tilleuls 26750 GEYSSANS
Tél : 04 75 02 97 44 ; Mail: mairie@geyssans.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le **11 MAI 2026**
ID : 026-212601405-20260505-DELIB_20_2026-DE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal
Vote 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

Donne un avis favorable au projet d'extension d'un élevage de poules pondeuses présenté par la SAS DEROUX Frères

*Conformément à la Loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des -
Départements et des Régions, la présente délibération est exécutoire de plein droit.
A cet effet, le Maire certifie avoir effectué ce jour, sa publication ainsi que sa transmission à Monsieur le Préfet
du Département de la Drôme à Valence.*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, André MEGE

